



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 321 - NOVEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **59\_Präfecture du Nord**

### **Secrétariat général**

Arrêté N °2014318-0004 - Arrêté préfectoral portant désignation de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie pour assurer la suppléance du Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord

..... 1





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014318-0004**

**signé par**  
**Jean- François CORDET, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord**

**le 14 Novembre 2014**

**59\_Präfecture du Nord**  
**Secrétariat général**  
**DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant désignation de  
Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région  
Picardie pour assurer la suppléance du Préfet  
de la zone de défense et de sécurité Nord



PRÉFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques  
Publiques

Bureau des Affaires  
Départementales et du  
Suivi de l'Action de  
l'Etat

Arrêté préfectoral portant désignation de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie pour assurer la suppléance du Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD  
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS  
PREFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article R 122-36 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord – Pas de Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Considérant l'absence le 16 novembre 2014 de Monsieur Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

**ARRÊTE**

Article 1er – Durant la journée du 16 novembre 2014, Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme, est chargée d'assurer ma suppléance en ce qui concerne les attributions de l'État dans la zone de défense et de sécurité Nord.

Article 2 – La Préfète de la région Picardie et le Secrétaire général de la Préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 14 novembre 2014

Jean-François CORDET